



Relevé de décisions de la réunion Du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale CROPSAV - Santé Animale Le 29 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 - Web-conférence

Participants: 95

ORDRE DU JOUR:

- Epizooties de la maladie hémorragique épizootique :
 - Rappels sur la maladie
 - o Point de situation et mesures mises en place
 - Impacts sur les élevages
- > Episode clinique de la fièvre catarrhale ovine
- > Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) :
 - o Campagne de vaccination IAHP : rappel contexte, modalités de la campagne,
 - o Situation sanitaire en Europe
 - IAPH zoonose : mise en place d'une surveillance active sur les personnes exposées aux foyers
- > Points divers :
 - o Information sur la fièvre hémorragique de Crimée-Congo
 - o Information sur l'OMAA (Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère)

Les présentations faites en séance sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Occitanie :

https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/reunion-du-cropsav-occitanie-jeudi-29-novembre-2023-et-vendredi-30-novembre-a8724.html

Sujet	Compte-rendu
Propos introductifs	Frédéric Bousquet, directeur adjoint de la DRAAF Occitanie et nouveau chef du SRAL (service régional de l'alimentation) ouvre la séance. Il prie l'assistance d'excuser l'absence du Directeur mobilisé par d'autres impératifs. Il remercie les participants et rappelle le rôle primordial d'échange et de partage du CROPSAV, car chacun doit avoir le même niveau d'information. Comme précisé dans l'ordre du jour, le premier sujet d'actualité abordé est la MHE. Sur ce sujet la DRAAF est en contacts fréquents avec la DGAL depuis la suspicion, fin août, de cette maladie sur le territoire, afin d'évaluer au mieux les actions à mettre en œuvre. Avant que les exposés ne commencent, il invite les participants à se manifester en cas de questions ou remarques sur

	l'ordre du jour.
	Le Dr Kern-Benaibout, vétérinaire référente du GTV Occitanie sur la filière bovine, présente les caractéristiques de la maladie hémorragique épizootique (MHE), maladie virale à diffusion vectorielle, ainsi que les recommandations actuelles de gestion des animaux contaminés et des troupeaux.
	Elle précise que des études sont en cours et à mener pour mieux connaître cette maladie et ses manifestations. Elle souligne l'engagement et l'investissement que l'émergence de ce nouveau virus nécessite, de la part de tous les partenaires.
	(Voir la présentation sur le site de la DRAAF)
	Valérie Vogler, cheffe de l'unité « gouvernance sanitaire et plateforme d'épidémiosurveillance » du SRAL enchaîne avec un point de situation de l'épizootie, les mesures mises en place et les communications réalisées. Détectée pour la première fois en Europe en octobre 2022, la MHE a été confirmée en France, dans les départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques mi-septembre 2023.
Epizooties de la maladie hémorragique épizootique (MHE) :	Au niveau européen, cette maladie est classée DE au titre de la loi santé animale. La situation sanitaire en France est en constante évolution avec, pour conséquence, des ajustements réguliers des mesures réglementaires. Une diplomatie sanitaire a été engagée dès les premières suspicions afin de lever le plus possible les restrictions aux échanges. Un plan d'action national est en cours de construction.
 Rappels sur la maladie Point de situation et mesures mises en place 	Des informations régulièrement actualisées sont disponibles sur : * le site de la plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale « Plateforme ESA »: https://www.plateforme-esa.fr/fr * le site internet du ministère en charge de l'agriculture : https://agriculture.gouv.fr/mhe-la-maladie-hemorragique-epizootique
- Impacts sur les élevages	(Voir la présentation sur le site de la DRAAF)
	Christophe Lacz, directeur de la FRGDS Occitanie, présente ensuite les différentes enquêtes d'observation et d'impact mises en œuvre par la FRGDS Occitanie et GDS France auprès des éleveurs : évaluation de la morbidité, de la mortalité, des avortements associés, évaluation en termes d'impact économique et de surcharge de travail induits par la gestion et la surveillance de cette maladie. Il précise également que d'autres études de terrains sont en cours ou vont être menées, en collaboration avec les GDS des départements impactés, GDS France et l'ANSES.
	(Voir la présentation sur le site de la DRAAF sous réserve d'autorisation de publication)
	ÉCHANGES :
	Les contraintes réglementaires en cas de déclaration de foyer sont reprécisées par Christine Pau, cheffe de service santé animale de la DDecPP des Hautes-Pyrénées. Ces contraintes concernent uniquement les mouvements d'animaux. Les APMS et APDI individuels exigés en début de crise n'ont plus lieu d'être. Un AP global va prochainement être publié levant

tous les AP notifiés jusqu'ici. Il n'y a pas d'impact d'une déclaration de foyer pour l'éleveur situé en zone régulée, seuls les animaux présentant des signes cliniques ne sont pas autorisés à circuler.

Pierre Jay-Robert du CSRPN demande si une évaluation de la contrepartie environnementale de l'utilisation de produits à large spectre pour la désinsectisation avant mouvement a été prévue. Il fait remarquer en effet que la deltaméthrine est plus impactante que l'ivermectine habituellement utilisée en élevage.

Frédéric Bousquet confirme que cette question sera remontée à la DGAL, tout en rappelant que la gestion de cette maladie ne dépend pas uniquement de la désinsectisation mais d'un ensemble de mesures complémentaires incluant des pratiques d'élevage vertueuses.

Le Dr Kern-Benaibout souligne que cette problématique environnementale est au cœur des priorités de tous les acteurs depuis le début de l'épizootie. Claire Garos, chercheuse au CIRAD, a dernièrement présenté les travaux de recherche réalisés sur l'impact des traitements appliqués en élevage sur les abeilles. Il est envisagé d'étudier également cet impact sur d'autres insectes pollinisateurs.

Christophe Lacz explique que la FRGDS a conscience de la toxicité des produits et que le message transmis aux éleveurs insiste sur le fait que l'action prioritaire est à mener sur les gîtes larvaires, les traitements insecticides devant être limités aux strictes obligations légales relatives aux mouvements d'animaux.

Guillaume Harre, de l'OFB (office français de la biodiversité) demande si des cas de MHE ont été identifiés en faune sauvage, hormis ceux recensés en Hautes-Pyrénées (1 cerf, 1 chevreuil et 1 isard) et sur quelles espèces. Il précise que localement, le réseau SAGIR apporte une vigilance particulière aux découvertes d'animaux morts de la faune sauvage dans les zones de troupeaux contaminés.

Concernant les fortes mortalités dues à la MHE en faune sauvage constatées en Amérique du nord, Eva Faure, de la fédération nationale de la chasse, précise qu'elles touchent une espèce particulière, les cerfs de Virginie. Elle rappelle que le réseau SAGIR effectue des analyses sur les animaux trouvés morts, mais si le cadavre est « frais » il se rajoute une recherche sur les de lésions qui confirmerait ou non la MHE comme cause de la mort de l'animal, est désormais réalisée. Une sérothèque est également réalisée grâce à des prélèvements sur des animaux vivants qui permet de voir s'il y a des séroconversions importantes.

Valérie Vogler précise que le plan d'action national en cours d'élaboration intégrera la faune sauvage dans les mesures de surveillance à mettre en place. Actuellement, il n'y a pas de constat de mortalité importante sur la faune sauvage.

Laure Maubras, cheffe du service santé animale de la DDecPP de Haute-Garonne signale que 2 yacks, trouvés positifs dans le département, ont été euthanasiés.

Jean-Jacques Evard du GDS 46 souhaite savoir si les conséquences financières des non ventes ou ventes retardées sont prises en comptes dans les aides financières annoncées.

Frédéric Bousquet informe les participants que le préfet doit rencontrer les représentants professionnels la semaine à venir pour aborder le sujet des frais vétérinaires et du soutien aux exploitations. Néanmoins, il faudra attendre sur ce sujet, les

décisions du comité de pilotage national qui encore en phase de constitution.

Valérie Vogler rappelle qu'en outre, il s'agit d'une maladie classée DE, dont la gestion revient aux professionnels. Il ne faut pas hésiter à faire appel à d'autres financeurs tels que le FMSE ou le conseil régional. Sophie Bacchin-Vinet de la chambre régionale d'agriculture fait remarquer que le Conseil Régional Occitanie considère qu'il n'a pas vocation à s'occuper de sanitaire.

Le Dr Kern-Benaibout et Nicolas Keck, directeur du laboratoire départemental de l'Hérault, soulignent l'engagement et les efforts importants fournis par les laboratoires départementaux dans la prise en compte de cette maladie, concernant le coût des d'analyses, en sollicitant leur agrément, par le développement, avec l'aide du laboratoire national de l'Anses des kits diagnostic. Ils leurs transmettent leurs remerciements.

Sophie Huby fait remarquer qu'à l'heure actuelle, les surcoûts aux mouvements ne sont pas pris en compte et que cette crise a induit également une forte déstructuration du marché sur une partie du territoire, avec pour conséquence un fort impact négatif sur le volet valorisation tant pour les élevages que pour les coopératives.

Karène Statkiewicz d'Interbev précise que ces problématiques ont été rapportées au niveau national, elle est en attente des décisions qui seront prises et dont elle n'est pas maître.

Christophe Lacz présente un point de situation de l'épisode clinique de fièvre catarrhale ovine apparu début août dans le département de l'Aveyron. La FCO sérotype 8 est classée CDE au niveau européen et donc soumise à surveillance obligatoire, limitations de mouvements intracommunautaires et éradication volontaire. Il s'agit dans le cas présent d'une nouvelle souche de sérotype 8 d'origine indéterminée.

Des enquêtes d'impact sanitaire ont été initiées par le GDS 12 en collaboration avec GDS France, dont les analyses sont en cours. Cette nouvelle souche aurait induit des surmortalités non négligeables dans les troupeaux atteints. Des recommandations de gestion ont été diffusées.

Épisode clinique de la fièvre catarrhale ovine

Il signale également le caractère inquiétant de l'apparition de foyers de FCO sérotype 3 dans différents pays d'Europe.

(Voir la présentation sur le site de la DRAAF)

Christèle Alauzet, cheffe du service santé animale de la DDecPP de l'Aveyron complète en précisant que les troupeaux qui étaient déjà rentrés ou qui ont pu être rentrés rapidement ont été protégés (en particulier les ovins lait). Les contaminations touchent majoritairement les cheptels plein air, dont les animaux étaient en extérieurs pendant la période d'activité des vecteurs.

ÉCHANGES

Le Dr Kern-Benaibout souligne l'importance de maintenir la déclaration obligatoire, notamment dans ces situations où l'on est confronté à des maladies symptomatologiquement très proches mais dont la gestion est différente (FCO sérotype 3,

FCO sérotype 8, MHE)

Des discussions sont en cours au niveau européen vis-à-vis de la classification de certaines maladies. Pour mémoire, la FCO était, lors de son arrivée sur le territoire, soumise à plan d'urgence.

En ce qui concerne la participation financière de l'État, elle est assurée pour les visites de suspicion FCO/MHE, pour les analyses MHE ainsi que pour le sérotypage du virus FCO lors d'une première positivité confirmée. Il n'y a pas de participation financière de l'État pour les prises de sang et visites faites dans le cadre des échanges.

Frédéric Bousquet souligne que l'État comprend le caractère urgent et anxiogène de cette crise qui impacte les circuits de commercialisation, mais que les financeurs potentiels ont besoin de suffisamment d'informations et d'éléments pour pouvoir émettre un arbitrage en connaissance de cause.

Influenza aviaire hautement pathogène :

- Campagne de vaccination IAHP
- Situation sanitaire en Europe
- IAHP zoonose : surveillance active des personnes exposées aux foyers

Après un bref rappel sur le contexte, Valérie Vogler présente un état des lieux de la campagne de vaccination IAHP mise en œuvre depuis le 1^{er} octobre 2023 ainsi qu'un point d'étape de sa réalisation.

L'intégration de la vaccination dans le plan d'action national a été validée le 29 juillet 2022. La vaccination doit être vue comme un outil de prévention additionnel, en complément de toutes les autres mesures en place. La mise en œuvre de la campagne de vaccination, effectuée dans des conditions très strictes notamment concernant la traçabilité, a nécessité un fort engagement de tous les acteurs. En complément de la vaccination, une surveillance renforcée post-vaccination des élevages a dû être mise en place.

Les éléments concernant le plan vaccination sont disponibles sur le site internet du MASA :

https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-quil-faut-savoir-sur-le-plan-daction-vaccination-iahp-en-france

Une cellule régionale de suivi de la campagne de vaccination IAHP Occitanie a été mise en place afin que les acteurs puissent échanger sur les difficultés de terrain éventuellement rencontrées. Une première réunion a eu lieu le 23/11, une seconde réunion est prévue le 19/12.

A partir des constats de terrain, des résultats des travaux scientifiques en cours et des contingences, la stratégie de vaccination est amenée à évoluer. L'ENVT est très impliquée sur ces sujets.

(Voir la présentation sur le site de la DRAAF)

Valérie Vogler poursuit avec une présentation de la situation sanitaire de l'IAHP en Europe. Les constats concernant l'augmentation du risque lié aux fortes contaminations des couloirs migratoires, illustrent la nécessité de renforcer la vigilance, notamment la surveillance événementielle et les mesures de biosécurité.

Des informations utiles sont accessibles sur la plateforme ESA d'épidémiosurveillance en santé animale : https://www.plateforme-esa.fr/fr

(Voir la présentation sur le site de la DRAAF)

Anne Guignard, de Santé publique France présente ensuite le protocole SAGA. Ce protocole a été mis en place, dans le contexte d'une augmentation de la fréquence et de la diversité des mammifères touchés par l'IAHP, au regard de leur interface possible avec l'homme et pour répondre aux recommandations de l'OMS. Ce protocole a pour objectif d'assurer une surveillance active des personnes exposées professionnellement à un foyer d'IAHP.

L'Occitanie est l'une des 4 régions pilotes pour la mise en place de ce protocole. Les investigations porteront sur 1 foyer par mois et concerneront pour ce foyer, l'éleveur et sa famille, tous les intervenants de l'élevage, le vétérinaire et les services vétérinaires.

(Voir la présentation sur le site de la DRAAF)

ÉCHANGES

Concernant les essais en cours sur les vaccins IAHP, Nicolas Keck demande si tous les vaccins sont concernés ou uniquement le vaccin ayant été retenu dans le marché public.

Différents essais sont menés, certains sur les 2 vaccins, d'autres résulte des choix de chaque producteur, comme les essais menés sur les conditions d'utilisation des produits (âges de 1ère et 2ème dose).

Benjamin Constant du CIFOG s'interroge sur les problématiques de baisse d'immunité mentionnés dans la présentation et, ces éléments n'ayant pas été présentés la veille lors de l'AG de l'AFRAC, se demande s'ils sont validés.

Il s'inquiète également de la faisabilité d'une troisième injection vaccinale au regard de la fatigue des acteurs de terrains et des problématiques de protection animale, les animaux plus âgés étant plus difficiles à manipuler.

Enfin il demande si une information des éleveurs a été faite via la MSA concernant la vaccination grippe.

Valérie Vogler répond que la situation étant fortement évolutive, chaque jour apporte de nouvelles informations. Les éléments présentés ce jour ont été validés en termes techniques par le comité de pilotage national et sont à présent en cours d'arbitrage au cabinet du ministre pour les aspects financiers. L'ensemble, volet technique et financier, devraient être validés la semaine à venir. Les aspects humains et animaux évoqués ont été pris en compte dans le protocole technique validé.

Pour mémoire la vaccination grippale des éleveurs de volailles est recommandée afin de réduire les risques de recombinaison entre le virus de la grippe humaine et le virus de l'IAHP.

Fièvre hémorragique Crimée-Congo

Le virus de la fièvre hémorragique Crimée-Congo ayant été extrait de broyat de tiques prélevés en Pyrénées-Orientales par une équipe du CIRAD en octobre 2023, Olivier Lemarignier, chargé de mission dans l'unité coordination du SRAL, fait une présentation de cette maladie. Il s'agit d'une maladie virale transmissible par des piqûres de tiques, mais également par contact direct avec sang ou fluides corporels d'animaux ou d'humains virémiques. Mais il n'y a pas de transmission de

	ce virus ni par voie aérienne, ni par ingestion de produits laitiers au lait cru.
	(Voir la présentation sur le site de la DRAAF)
	ECHANGES
	Le Dr Kern-Benaibout demande s'il y a des modalités de surveillance de ces maladies émergentes en santé humaine. Anne Guignard répond qu'il n'y a pas de surveillance spécifique sur cette tique au niveau national mais des signalements remontent à SPF, où une équipe est en charge de la surveillance de toutes les zoonoses et de toutes les maladies émergentes. Concernant cette fièvre hémorragique, un GT a été mis en place et des projets de recherche sont en cours de développement (CIRAD, CNR, SPF,) sur la base d'analyses de risque effectuées par différentes instances telles que la MSA.
OMAA : point sur les déclarations et investigations	Karine Saget, responsable de la section sanitaire apicole du GTV Occitanie présente quelques rappels sur la mise en route et le fonctionnement de l'OMAA (Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère) en Occitanie, ainsi que les résultats encourageants de ce premier semestre d'activité.
	Elle insiste sur l'importance à titre individuel mais aussi collectif de déclarer les mortalités et évènements de santé des ruches et sur l'intérêt de cet outil mis à disposition des apiculteurs.
	(Voir la présentation sur le site de la DRAAF)
Conclusions	Isabelle Durand, adjointe au chef du service régional de l'alimentation remercie les intervenants et les participants. Elle rappelle que les informations et présentations relatives à cette session seront rapidement disponibles sur le site internet de la DRAAF.